

CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2018

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier :

- Spécialité animation : l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale ;

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : ANIMATION

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Vous êtes attaché territorial, responsable du service éducation et loisirs de la commune d'Alpha (100 000 habitants).

Dans l'objectif de mettre l'apprentissage et la formation tout au long de la vie au cœur du projet de la municipalité, le Maire souhaite engager une réflexion sur la notion de « ville apprenante ». La directrice générale des services vous demande donc de rédiger à son attention une note sur la « ville apprenante ».

Vous rédigerez cette note exclusivement à l'aide des éléments du dossier.

1) Présentation du sujet

En 2017, Clermont-Ferrand a été la première ville française à rejoindre le réseau UNESCO des villes apprenantes. Derrière ce label, se cachent des stratégies de développement local et régional globales reposant sur l'apprentissage et l'innovation. Cette thématique tire son originalité de la vision large de l'animation du territoire qu'elle propose : abordant la question de l'apprentissage formel et informel tout au long de la vie et de son rôle dans le développement, notamment économique des territoires, elle ne se borne pas aux stricts champs de l'éducation et de la jeunesse, auxquels cette spécialité du concours est parfois cantonnée.

Le sujet met aussi en avant la difficulté pour les villes de traduire le principe universel de droit à l'éducation tout au long de la vie des citoyens, en stratégies locales transversales

concrètes, qui doivent être élaborées sur des critères précis, et inclure tous les acteurs d'un territoire.

2) Analyse de la mise en situation et du dossier

Le dossier est plutôt dense, mais comporte des redondances que les candidats devront rapidement identifier pour traiter le sujet dans le temps imparti. Il s'appuie sur une approche sociologique forte de l'éducation et de l'apprentissage, socle du développement de l'intervention des villes et intercommunalités. Sa principale difficulté est sans doute l'appréhension des différents concepts qu'il présente (apprentissage, éducation, formation tout au long de la vie, voire apprenance), et leur retranscription en un plan concret et opérant.

Document 1 : « Déclaration de Mexico sur les villes apprenantes pérennes » (extraits)

Cette déclaration commune de nombreux acteurs, réunis en 2015 sous l'égide de l'UNESCO, éclaire sur l'ambition profonde ayant présidé au soutien à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie dans les villes, à savoir le développement durable dans ses trois domaines : social, économique environnemental. Les stratégies innovantes d'apprentissage permettent en effet le renforcement de la cohésion sociale et la réalisation du potentiel de chaque citoyen, et reposent sur des partenariats entre municipalités, secteur privé, acteurs universitaires, et organismes internationaux tels que le réseau mondial UNESCO.

La déclaration de 2015 fixe de nouvelles orientations stratégiques pour des villes apprenantes pérennes parmi lesquelles :

- Garantir les liens entre apprentissage et cohésion sociale en stimulant l'engagement citoyen.
- Développer les TIC (technologies de l'information et de la communication) pour permettre à tous l'accès à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie, dans un objectif général de croissance économique durable et inclusive.
- Impliquer les jeunes mais aussi les personnes vulnérables, en les mettant au centre des initiatives de la ville apprenante.
- Axer des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie sur la protection de l'environnement.
- Sensibiliser et impliquer les secteurs allant au-delà de l'école et de l'éducation : santé, éducation, arts et culture, sport, transports, urbanisme, secteur privé, société civile...

Document 2 : « Projet 2030, la métropole que nous voulons. Une métropole apprenante »

La métropole de Nantes, dans son projet 2030, fait le constat d'une inadéquation entre offre et demande de travail sur le territoire, et pointe les difficultés de l'enseignement et de la formation professionnelle à s'adapter aux mutations du monde du travail (développement du numérique, des emplois verts, des services à la personne, création quotidienne de nouveaux métiers). Le projet souligne l'importance de l'éducation pour préparer les enfants et adolescents à la future vie d'adulte. Bien que la formation initiale soit du ressort de l'État, la métropole entend agir et expérimenter pour renforcer leur accès à la connaissance par les accueils de petite enfance et périscolaires, et avec les associations sportives et culturelles.

La métropole est confrontée à plusieurs défis d'ampleur :

- Le développement des structures d'initiation au numérique dans la ville en plus de l'école pour assurer la montée en compétence des jeunes et les protéger des effets de la fracture numérique sur leur avenir ;
- L'insuffisance des liens entre école et monde professionnel et l'image dégradée de certains métiers qui recrutent, et pourraient se développer dans une société plus sobre reposant sur une économie circulaire ;
- Un enseignement supérieur et une recherche locale jugés faibles en comparaison avec des agglomérations de tailles similaires, qui appellent le développement de filières d'excellence ;

- Le nécessaire soutien aux parcours d'insertion ou de réorientation ainsi qu'à l'apprentissage et à l'alternance ;
- Le développement de l'offre locale de formation professionnelle et le soutien aux acteurs de la formation continue en partenariat avec la Région ;
- Le développement des transferts de savoirs intergénérationnels.

Document 3 : « La ville apprenante : une première approche »

La présentation du concept de « ville apprenante » par la secrétaire du comité mondial pour les apprentissages constitue un document pivot pour le traitement du sujet. Il éclaire en premier lieu les candidats sur ce que recouvre cette notion : la volonté de faire de l'espace urbain un lieu propice aux apprentissages, autant individuels qu'institutionnels. La concentration de ressources et d'institutions présentes dans les villes en fait des lieux propices à la construction de sociétés et d'économies du savoir.

Tournées vers une ambition de développement local ou régional, les villes apprenantes ne confient plus seulement l'éducation et l'apprentissage aux institutions dites « légitimes » (écoles, universités...), mais entendent faire de l'ensemble urbain dans sa globalité un « cadre d'expériences » et d'interactions, vecteur d'apprentissage tout au long de la vie. La complémentarité entre éducation formelle et informelle est au cœur de la question. Elles s'appuient donc aussi sur un travail avec les services d'urbanisme et d'aménagement, et les acteurs de la politique sociale locale.

Les responsables politiques locaux mettent en place une démarche globale co-élaborée et mise en œuvre avec ses acteurs et les citoyens. Cette démarche entend décliner collectivement et à l'échelle d'un territoire le principe d'apprentissage tout au long de la vie. Elle repose donc nécessairement sur la constitution de partenariats forts avec des acteurs très divers : élus des territoires voisins, chercheurs, entreprises privées, acteurs associatifs. Cette mobilisation constitue une difficulté majeure du fait de la complexité et de l'incertitude de la démarche, et des effets de concurrence pouvant exister entre acteurs. Impulser l'évolution des pratiques des formateurs, qui doivent être eux-mêmes apprenants, constitue un autre défi d'ampleur.

Cette dynamique collective doit être soutenue par le développement des moyens numériques d'échanges, et par le renforcement d'une dynamique de réseaux de pratiques : réseaux de territoires, d'institutions éducatives et de formation, de projets spécifiques.

Document 4 : « "Villes apprenantes", la nouvelle recette du développement régional »

Ce document reprend de manière concise, quoi qu'incomplète, de nombreux éléments de définition de la ville apprenante et de ses enjeux évoqués plus haut, que nous ne détaillerons pas à nouveau, mais qui devront être compris par les candidats. Essentiellement centré sur les questions de développement économique des villes dans un contexte de concurrence des territoires mondialisés, cet article ne s'attarde pas sur les importants objectifs de cohésion sociale et de protection de l'environnement qu'elles poursuivent aussi.

Il explicite toutefois quelques points intéressants : aucune institution ne détenant le monopole de la connaissance sur un territoire urbain, le système global d'éducation et de formation et ses acteurs (établissements scolaires, universités, organismes de formation, établissements culturels...) doivent être tournés vers le travail en équipe. Cette politique doit donc être au service d'enjeux à long terme, avec des gains minimes à court terme.

Document 5 : « Clermont-Ferrand devient la première "ville apprenante" de l'UNESCO en France »

L'année 2017 a vu l'intégration de la première ville française au réseau des « villes apprenantes » de l'UNESCO. Il s'agit de Clermont-Ferrand. L'appartenance à ce réseau, créé en 2012, permet à ses membres d'échanger des idées et bonnes pratiques. Concentrant plus de 35 000 étudiants et 6 000 chercheurs, la ville de Clermont-Ferrand entend soutenir sa démarche par l'organisation d'événements annuels et l'accueil d'échanges internationaux autour du réseau, notamment à l'Espace Nelson Mandela, incubateur de talents désigné « lieu ville apprenante ».

Document 6 : « La gouvernance urbaine des villes apprenantes. Structures urbaines et organisations apprenantes »

L'un des facteurs de réussite de la diffusion sur un territoire d'une démarche d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie par une administration municipale, est le dynamisme de l'apprentissage ou de « l'apprenance » au sein de l'administration elle-même. En tant que pilote de la démarche de ville apprenante, la collectivité doit constituer une ressource d'apprentissage et d'échanges, qui doit reposer sur une politique de formation des agents dynamique. Plus généralement, la structure même de l'administration locale peut être repensée pour permettre une organisation agile, valorisant les potentiels et engagée dans un changement de vision accompagné par la direction générale. La formation au management dit « de transition » en est l'un des outils.

Document 7 : « Un nouvel élan pour la recherche et développement de l'éducation tout au long de la vie »

Les récentes évolutions législatives et réglementaires dans le domaine de l'éducation et de la formation (projets éducatifs territoriaux par exemple) ont souligné la nouvelle ambition de politiques co-construites et menées conjointement par les collectivités territoriales et les services de l'État, notamment l'Éducation nationale. La ville apprenante s'inscrit pleinement dans ce cadre d'action partenariale en ce qu'elle vise à repenser les articulations entre les différentes périodes d'apprentissage tout au long de la vie (crèche et famille, école et collège, année scolaire et vacances, enseignement scolaire et supérieur, études et vie professionnelle...). Ces transitions peuvent être difficiles pouvant amener à des difficultés pour les plus fragiles. Le rapport propose de structurer les partenariats autour de tiers-lieux ouverts à tous, qui permettraient d'identifier les problèmes et en expérimenter des solutions. Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation ESPÉ, dont les orientations relèvent d'un partenariat unissant l'académie, l'université mais aussi les collectivités territoriales et associations d'éducation populaire, constituent un autre laboratoire d'une éducation pensée collectivement.

La construction d'organisations elles-mêmes apprenantes est une autre clé d'une société apprenante (voir doc 6). Plus généralement, le rapport invite à stimuler la culture de l'apprentissage au quotidien et à tout âge, en invitant chacun développer ses apprentissages en « cherchant », en se montrant créatifs, soutenus par des mentors. Le rôle des parents, créateurs d'environnements dans lesquels les enfants peuvent « apprendre à apprendre » est mis en avant.

Document 8 : « Vers une ville apprenante : un continuum »

Ce document du réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC) distingue les villes réellement « apprenantes » des autres par le soutien explicite et systématique de l'apprentissage de tous les citoyens qu'elles assurent. Ce soutien repose sur la mobilisation des ressources d'apprentissage de 5 secteurs :

- Economique (secteur privé) : en appréhendant l'apprentissage comme un investissement au service du développement économique, et non une simple dépense, en partageant les ressources de formation et en mettant en œuvre des programmes de formation individuels des agents.
- Civique ou municipal (pouvoirs publics locaux) : l'apprentissage est favorisé dans tous les axes et secteurs de la politique municipale
- Public (institutions culturelles et sociales) : les bibliothèques, musées et les structures sociales locales nouent des partenariats pour multiplier les occasions d'apprentissages, et soutiennent l'action des acteurs associatifs.
- Scolaire (de la petite enfance aux études supérieures) : les secteurs d'apprentissage formel (scolaire) et informel (périscolaire, loisirs, sport) sont envisagés comme un continuum et font l'objet d'une action concertée. L'apprentissage est vu comme fondement commun de l'éducation et de la formation.
- Du bénévolat (en associations notamment) : les bénévoles ne sont pas considérés comme un simple moyen de réduire les coûts de personnel. Ils ont accès aux mêmes opportunités d'apprentissage que les salariés, et sont accompagnés vers l'emploi rémunéré.

Les villes apprenantes s'appuient enfin sur des technologies d'apprentissage modernes (communautés en ligne, cartes à puce d'apprenants)...

Document 9 : « Des villes éducatrices ou l'utopie du "territoire apprenant" »

Mettant en avant la persistance d'une vision de l'éducation limitée à l'École et à l'État, notamment dans le champ de la recherche, cet article de sociologie relève pourtant l'évolution depuis 30 ans d'une approche « scolaro-centrée » de l'éducation et de l'apprentissage à une conception de territoire éducatif impulsée par l'implication grandissante des communes sur ces questions. Un rapide historique permet en effet d'inclure dans ce cheminement vers des politiques éducatives territoriales les vagues de transferts de compétences (construction et entretien des collèges et lycées...), contractualisations (contrats éducatifs locaux...), et logiques de projets partenariaux (projets éducatifs de territoire...). Les politiques de ville éducatrice et de ville apprenante en sont les suites logiques.

Tous ceux qui permettent aux enfants d'apprendre (enseignants, animateurs socio-culturels et sportifs) dans la ville en sont les acteurs, mais le cadre urbain lui-même, par les interactions qu'il permet, est un vecteur d'apprentissage.

L'un des grands défis de la mise en œuvre d'une démarche complexe telle que celle-ci est l'association à son élaboration et à sa mise en œuvre de l'ensemble des acteurs concernés, bénéficiaires inclus. Reconnaître la légitimité de chacun revient à considérer l'ensemble des parties prenantes comme « formés et formateurs ».

Document 10 : « Rapport d'information sur la validation de l'apprentissage non formel et informel »

La reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel, élément clé du continuum de l'apprentissage sur lequel se fondent les démarches de villes apprenantes, est au cœur de la recommandation du conseil de l'Union européenne du 20 décembre 2012. Elle invite les États membres à instituer une validation des acquis de ces apprentissages, tant à destination des animateurs socio-culturels et bénévoles qui les transmettent, que des jeunes qui les reçoivent. Cette recommandation est née du constat d'un manque de reconnaissance de la société pour le travail de jeunesse, et des compétences pouvant être valorisées professionnellement qu'il requiert et développe. Le secteur jeunesse est lui-même traditionnellement éloigné, voire hostile aux entreprises, ce qui creuse le fossé entre ces deux mondes.

Or, si les professionnels du secteur jeunesse aspirent à ce que leur rôle éducatif et d'apprentissage soit reconnu, ils sont réticents à une formalisation normée des éléments d'apprentissage, qui risquerait de limiter l'engagement volontaire des jeunes. La dimension ludique et de loisirs première de nombre d'activités prime généralement sur l'acquisition de compétences pour une recherche d'emploi future, qui n'est qu'un objectif indirect de leur mise en œuvre, après l'épanouissement ou la construction d'une citoyenneté active.

Document 11 : « Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes. Documents d'orientation »

Reprenant des éléments de définition de la ville apprenante vus dans les documents précédents, ce document a pour intérêt principal de présenter schématiquement et synthétiquement les conditions de création et les éléments constitutifs de la ville apprenante.

Les 3 conditions indispensables à la création d'une ville apprenante au sens de l'UNESCO sont les suivants :

- Une volonté et un engagement politiques réels et fermes
- La participation de toutes les parties prenantes
- La mobilisation et l'exploitation des ressources d'apprentissage

Elles permettent de mettre en œuvre des politiques sur lesquelles repose la ville apprenante telles que :

- L'inclusivité sociale de l'apprentissage dans le système éducatif
- Un apprentissage efficace pour l'emploi et au travail

- Un développement de l'usage des technologies modernes d'apprentissage
- Une amélioration de la qualité de l'apprentissage
- Le développement d'une réelle culture de l'apprentissage tout au long de la vie.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan, et non d'un plan type.

En-tête

Comme indiqué dans la note de cadrage de l'épreuve, il est attendu une présentation de la note sous la forme suivante :

Commune d'Alpha

Le 22 novembre 2018

Service éducation et loisirs

NOTE

à l'attention de Madame la Directrice générale des services

Objet : La ville apprenante

Référence (mention facultative) : Déclaration de Mexico du 29 septembre 2015 sur les villes apprenantes pérennes (UNESCO)

Introduction

***Rappel du cadrage** : La note doit comporter **une introduction** d'une vingtaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, reformulation du sujet, présentation de la problématique dans son contexte) et doit impérativement comprendre **une annonce du plan suivi**.*

Éléments pouvant être abordés en introduction :

- Vision traditionnelle de l'éducation et de l'apprentissage comme politiques relevant de l'État, et de l'école en particulier.
- Les communes et intercommunalités ont toutefois pris depuis 30 ans une place centrale dans leur pilotage, leur organisation et la coordination des acteurs qui les mettent en œuvre sur le territoire (gestion des collèges/lycées, CEL, PEDT...).
- Cette implication toujours plus importante invite les villes à s'interroger sur les moyens de favoriser l'apprentissage de chacun à tous les moments de sa vie au-delà des temps scolaires et éducatifs institutionnalisés (école et enseignement supérieur).
- D'où la naissance de nouvelles ambitions de villes réellement « apprenantes ». Définition (**docs 3, 4, 11**).

Problématique possible : Comment les villes peuvent-elles exploiter leur positionnement stratégique et leur légitimité pour favoriser concrètement l'apprentissage pour tous et tout au long de la vie ?

Plan détaillé

Rappel du cadrage : Le développement est organisé en parties et en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

I. Plus qu'un label : l'apprentissage tout au long de la vie pour un développement durable des villes dans un contexte de concurrence économique mondiale

A. La promotion d'un apprentissage à tous les temps de la vie au service du développement du territoire

- Constat d'une inadéquation entre offre et demande de travail sur de nombreux territoires urbains, face à une évolution permanente de la société : vieillissement de la population, développement de modes de consommation raisonnés, des technologies numériques (**doc 2**).
- En réponse à cela, s'est structuré depuis 5 ans un réseau mondial des villes apprenantes sous l'égide de l'Unesco. Clermont-Ferrand est la première ville française l'ayant rejointe. Derrière le label se cache la volonté de faire de l'apprentissage tout au long de la vie un socle du développement durable des territoires. (**docs 1, 5, 7, 11**). Ce développement prend trois formes :
 - Économique : dans un marché mondialisé mettant en concurrence les territoires, l'apprentissage tout au long de la vie de tous, et son soutien à l'innovation limitent la vulnérabilité économique générale d'une ville et de ses habitants (création de richesses, baisse du risque de chômage)...
 - Cohésion sociale : l'investissement dans une politique de ville apprenante met au cœur du projet le capital humain et l'épanouissement des citoyens au-delà des questions de compétitivité (éducation, citoyenneté, équité...).
 - Environnemental : le soutien par l'éducation, la formation et l'échange d'informations, de l'accès à la connaissance de chacun, des enjeux de protection de la planète concourt à la protection de l'environnement.

B. La ville, « cadre d'expériences » pour l'établissement d'un continuum de l'éducation

- La ville apprenante s'appuie bien sûr sur ses institutions d'éducation dites « légitimes » : écoles, collèges, lycées, université, organismes de formation, mais entend garantir au-delà une continuité des apprentissages entre ces temps formalisés et les autres temps de la vie (**doc 9**). Il s'agit de repenser les articulations entre les différentes périodes d'apprentissage tout au long de la vie (crèche et famille, école et collège, année scolaire et vacances, enseignement scolaire et supérieur, études et vie professionnelle...).
- Elle reconnaît et valorise les apprentissages « non formels et informels » et leurs acquis, permis notamment par les professionnels de la jeunesse (éducateurs socio-éducatifs, culturels et sportifs municipaux ou associatifs, **doc 10**).
- L'environnement urbain lui-même, par sa structure et les interactions quotidiennes qu'il permet, est vu comme un cadre d'expériences créateur d'apprentissage informel (**doc 9**). D'où une nécessaire association des services d'urbanisme et d'action sociale au projet de ville apprenante.

- Celle-ci se structure autour de tiers-lieux accessibles à tous (bibliothèques, centres de ressources et d'accès à l'information, recherche, incubateurs de talents... **docs 5 et 9**), et ne peut se développer sans un recours aux technologies de l'information et de la communication, garantes d'un accès aux ressources d'apprentissage de chacun à tout moment.
- II. Le défi de la gouvernance de la ville apprenante : associer acteurs institutionnels, privés et citoyens et accompagner l'évolution constante des besoins et modes d'apprentissage**
- A. Nouer des partenariats au-delà du seul secteur de l'économie de la connaissance et associer les citoyens**
- Le concept et les démarches de ville apprenante reposent sur l'idée d'une mobilisation de l'ensemble des ressources d'apprentissage existant sur le territoire (**doc 8**). La concentration de ressources et d'institutions présentes dans les villes en fait en effet des lieux propices à la construction de sociétés du savoir (**doc 3**).
 - Aucune institution ne détenant le monopole de la connaissance, le système global d'éducation et de formation et ses acteurs (établissements scolaires et structures périscolaires, éducation nationale, universités, organismes de formation, associations, établissements culturels, région, élus des territoires voisins...) doivent être tournés vers le travail en équipe (**doc 3**). Important rôle d'impulsion et de pilotage pour la commune pour structurer le réseau et mettre en œuvre les orientations définies (**doc 9**).
 - Œuvrer collectivement (en particulier avec les acteurs privés de l'économie de la connaissance) au développement des outils numériques de la connaissance et à la simplification de leur accès pour le plus grand nombre (**docs 1, 8, 11**).
 - Associer les citoyens aux différentes phases de la démarche (élaboration, mise en œuvre) pour qu'ils se saisissent et profitent réellement des ressources mises à disposition.
 - La labellisation UNESCO permettrait d'étendre ces partenariats à d'autres villes du monde engagées dans la même direction, et d'innover en continu grâce à l'échange de bonnes pratiques entre membres (**docs 5 et 11**).
- B. Prendre en compte les défis liés à la temporalité du projet et à la diversité des acteurs qui y collaborent, et stimuler l'apprentissage à l'intérieur des organisations**
- L'apprentissage est appréhendé comme un investissement : l'efficacité d'une démarche de ville apprenante ne peut donc se mesurer que sur le long terme. Des « gains » peu mesurables à court terme peuvent fragiliser l'adhésion au projet global de partenaires privés dont l'activité poursuit aussi un but lucratif, et qui sont parfois en concurrence. (**docs 3 et 9**).
 - Un portage politique fort de la démarche auprès de tous les partenaires est donc essentiel, pour inclure et reconnaître la légitimité de chacun dans le projet (**doc 11**), et faire de l'apprentissage un objectif de chaque politique sectorielle menée (**doc 8**).
 - Plus globalement la collectivité (**doc 8**) doit diffuser cette culture de l'apprentissage et du travail en équipe :
 - En mettant en place des réseaux d'échanges de pratiques par secteur et entre secteurs d'activités et en pérennisant des instances de dialogue, sur le modèle des ESPÉ (**docs 3 et 7**).

- En tenant compte des sensibilités, valeurs et modes de fonctionnement de chaque secteur (exemple secteur jeunesse **doc 10**)
- En mettant en application le principe de mobilisation de l'apprentissage dans l'organisation et le fonctionnement de sa propre structure administrative (politique de formation volontariste, accompagnement au changement et au management de transition, **doc 6**), et en incitant ses partenaires à en faire de même pour des organisations elles-mêmes apprenantes.
- En sensibilisant tous les acteurs à l'impératif d'inclusion sociale de la démarche pour ne pas perpétuer les inégalités d'accès au savoir.

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser les informations oubliées dans le développement.

Autre(s) plan(s) possible(s) (facultatif)

- I. Les villes, des actrices désormais incontournables du développement durable par l'éducation et le soutien à l'apprentissage tout au long de la vie
 - a. Une démarche qui souligne l'investissement toujours plus important des communes et intercommunalités dans l'éducation et l'apprentissage
 - b. Des objectifs de développement, économique, social et environnemental poursuivis dans une société de la connaissance en mutation permanente

- II. Faire naître une nouvelle culture partagée de l'apprentissage à tous les temps de la vie et assurer sa réelle mise en œuvre par ses acteurs locaux
 - a. Impulser une culture locale de l'apprentissage en associant acteurs publics, privés et des habitants à la démarche
 - b. Mobiliser l'ensemble des ressources d'apprentissage sur le territoire en s'appuyant sur les nouvelles technologies de la connaissance